
Les Notaires du Grand Paris participent à la campagne « Tous unis contre le virus »

Publié le 16/04/2020



La lutte contre l'épidémie du coronavirus et l'assistance médicale aux personnes touchées par ce fléau sont une cause majeure de mobilisation collective pour tous les Français, chacun à sa mesure et selon ses compétences et ses moyens.

La lutte contre l'épidémie du coronavirus et l'assistance médicale aux personnes touchées par ce fléau sont une cause majeure de mobilisation collective pour tous les Français, chacun à sa mesure et selon ses compétences et ses moyens.

Les 5 Chambres des Notaires du Grand Paris, représentées par :

- **Bertrand SAVOURÉ**, Président de la Chambre des Notaires de Paris,
- **Frank LODIER**, Président de la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine,
- **Stéphane LHERBIER**, Président de la Chambre interdépartementale des Notaires de Versailles,
- **Olivier PIQUET**, Président de la Chambre des Notaires de l'Essonne
- **Didier PICARD**, Président de la Chambre des Notaires de Seine-et-Marne

ont décidé de s'unir pour manifester leur solidarité envers le personnel médical engagé en première ligne sur le front de l'épidémie.

Ensemble, elles ont choisi **de participer à la campagne « Tous unis contre le virus »**, orchestrée par le **Fondation de France avec l'AP-HP et l'Institut Pasteur**, par des dons qui seront spécifiquement affectés à l'aide et l'assistance au personnel médical, témoignant ainsi de leur gratitude et de leur encouragement.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une réflexion active entamée depuis plusieurs mois sur la mise en application effective d'une responsabilité sociale et environnementale (RSE) des Notaires de

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise.

Les dons seront affectés aux diverses actions soutenues par la Fondation de France en faveur des personnels soignants.

Les 3.000 notaires et leurs 10.000 collaborateurs, répartis dans 850 offices notariaux sur les 8 départements franciliens sont des acteurs engagés du territoire du Grand Paris, au sein duquel ils exercent leurs missions de service notarial. Dans le respect des règles de confinement, ils assurent le maintien de leur activité, garantissant l'accès au droit pour tous et la poursuite de l'activité économique.

Les Notaires du Grand Paris est la dénomination commune aux 5 Chambres départementales franciliennes de Notaires. Au total, ce sont 3 000 notaires, 10 000 collaborateurs qui exercent au sein de 850 études sur les 8 départements d'Ile-de-France.

Les notaires accompagnent leurs clients à toutes les étapes de leur vie personnelle et familiale : concubinage, achat d'un bien immobilier, mariage, PACS, divorce, adoption, remariage et famille recomposée, tutelle, succession...

TOUS UNIS CONTRE LE VIRUS FAIRE UN DON